RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INERIS
maîtriser le risque pour un développement durable

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

PHASE CANDIDATURE

AC27TMAGU

Accord-cadre relatif aux prestations de maintien en condition opérationnelle du « Guichet Unique pour la sécurité des réseaux (souterrains, aériens ou subaquatiques) de transport ou de distribution » et prestations associées.

Date limite de remise des candidatures
17 décembre 2026 à 17 h 30

Aucune offre technique ou financière n'est attendue à ce stade.

1. ACHETEUR

Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)
Service marchés et achats
Parc technologique ALATA – BP 2
60550 Verneuil-en-Halatte

2. OBJET ET CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

2.1 Objet

Prestations de tierce maintenance applicative et de maintien en condition opérationnelle du Guichet Unique « Construire sans détruire », comprenant notamment la modernisation et la résorption de la dette technique.

2.2 Forme, montant et durée

Marché mixte comprenant une part ferme à prix forfaitaire et une part exécutée sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 1 750 000 € HT sur sa durée totale. Durée ferme de 48 mois à compter de la prise en charge complète, portée à 52 mois en cas de réversibilité entrante de quatre mois.

2.3 Allotissement et CPV

Marché non alloti compte tenu de l'unicité de l'application et de l'imbrication des activités RUN, BUILD et modernisation. CPV principal : 72262000-9 – Services de développement de logiciels.

3. PROCÉDURE ET DÉROULEMENT

3.1 Procédure

La présente consultation est menée selon une procédure formalisée d'appel d'offres restreint en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-6 à R. 2161-11 du Code de la commande publique.

3.2 Décomposition de la procédure

Phase 1 – candidature :

Lors de la phase de candidatures, les opérateurs économiques remettent uniquement un dossier de candidature permettant d'évaluer leurs capacités. À ce stade aucune offre technique ou financière n'est attendue.

Phase 2 – offre :

Après analyse des candidatures, seuls les candidats sélectionnés recevront une invitation à soumissionner et auront accès au DCE.

3.3 Nombre de candidats admis à soumissionner

Sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables et satisfaisant aux niveaux minimaux de capacité requis, l'Ineris sélectionnera cinq (5) candidats au maximum admis à présenter une offre.

Lorsque le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection et aux niveaux minimaux de capacité est inférieur à cinq (5), l'Ineris pourra, conformément à l'article R. 2142-18 du Code de la commande publique, poursuivre la procédure avec les seuls candidats disposant des capacités requises.

Lorsque le nombre de candidatures recevables et satisfaisant aux niveaux minimaux est supérieur à cinq (5), les candidats admis à soumissionner seront sélectionnés par application des critères de sélection des candidatures et de leurs pondérations définis au présent règlement de la consultation.

3.4 Calendrier prévisionnel de la procédure

Le calendrier ci-dessous est donné à titre prévisionnel. À l'exception de la date limite de réception des candidatures, l'Ineris se réserve la possibilité d'adapter les dates des étapes ultérieures, dans le respect des règles applicables et sous réserve d'en informer les opérateurs concernés.

Étape	Date prévisionnelle
Date limite de réception des candidatures	17 décembre 2026 à 17 h 30
Envoi de l'invitation à soumissionner aux candidats sélectionnés	7 Janvier 2027
Date limite prévisionnelle de remise des offres	8 mars 2027
Notification prévisionnelle du marché	4 mai 2027
Début prévisionnel de la réversibilité entrante avec le titulaire sortant	9 mai 2027
Durée prévisionnelle de la réversibilité entrante	4 mois, du 9 mai au 10 septembre 2027 inclus
Prise en charge complète prévisionnelle par le nouveau titulaire	10 septembre 2027

La notification du marché précède le démarrage de la réversibilité entrante. Cette période de quatre mois est consacrée au transfert de connaissances, à l'appropriation du patrimoine applicatif et des outillages, ainsi qu'à la préparation de la prise en charge complète, tout en maintenant la continuité de service avec le titulaire sortant.

4. DOSSIER DE PHASE CANDIDATURE

Le dossier de consultation de la phase candidature est composé des éléments suivants :

1. Le présent RC et annexe « Alléger son dossier de candidature ».
2. L'avis de marché et DUME, le cas échéant.
3. L'engagement de confidentialité à compléter et à signer lors de la remise de la candidature.
4. Une note synthétique de présentation du besoin.

Le CCAP, le CCTP, le cadre de réponse, l'AE, l'annexe financière et ainsi que l'accès à un espace documentaire sécurisé contenant notamment les codes sources du Guichet Unique seront communiqués lors de la phase offre aux candidats sélectionnés.

4.1 Composition prévisionnelle du dossier de consultation de la phase offre

Sous réserve des adaptations qui pourraient intervenir avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, le dossier de consultation de la phase offre comportera :

Document	Composition détaillée
Règlement de la consultation – phase offre et ses annexes	• Annexe 1 : « Alléger son dossier de candidature », intégrée au RC ; • Annexe 2 : « Pièces de l'attributaire », intégrée au RC ; • Annexe 3 : « Dématérialisation de la commande publique », fichier indépendant ; • Annexe 4 : « Présentation générale des activités de l'Ineris » ; • Annexe 5 : « Le guide : Signature électronique des documents sur la plateforme PLACE ».
Cahier des clauses administratives particulières – CCAP et ses annexes	• Annexe 1 : Conditions générales d'achat de l'Ineris DI0179AJ ; • Annexe 2 : Charte fournisseur de l'Ineris DI0178AG ; • Annexe 3 : Charte de déontologie de l'Ineris ;

	• Annexe 4 : Engagement de confidentialité signé et remis avec la candidature, conditionnant l'accès à la documentation technique confidentielle et à l'espace documentaire sécurisé.
Cahier des clauses techniques particulières – CCTP et ses annexes	• Annexe 1 : Cadre de réponse technique ; • Annexe 2 : DI-1353-AB-PSSI ; • Annexe 3 : DI-0736-AB – Charte informatique Ineris.
Projet d'acte d'engagement et son annexe financière	Projet d'acte d'engagement et annexe financière à compléter par le soumissionnaire lors de la phase offre.
Documents complémentaires	Tout document complémentaire mis à disposition sur le profil d'acheteur ou dans l'espace documentaire sécurisé.

Cette liste est prévisionnelle et non exhaustive. La composition définitive du DCE sera précisée dans l'invitation à soumissionner. En cas de divergence, seuls les documents de la phase offre mis à disposition sur PLACE feront foi.

4.2 Espace documentaire sécurisé technique après signature de l'engagement de confidentialité

Après sélection des candidatures, et sous réserve que l'engagement de confidentialité ait été dûment signé et remis avec la candidature, l'Ineris ouvrira aux candidats admis à soumissionner un accès individuel à un espace documentaire sécurisé. Cet espace a pour objet de permettre l'établissement d'une offre suffisamment informée, sans rendre publiques les informations sensibles relatives au patrimoine applicatif, à l'architecture, à la sécurité ou à l'exploitation.

Le contenu prévisionnel de cet espace pourra notamment comprendre :

Famille documentaire	Contenu prévisionnel
Architecture et patrimoine applicatif	Schémas d'architecture fonctionnelle, applicative, technique et d'hébergement ; cartographie des composants, interfaces, flux, dépendances et versions.
Code source et dépôts	Accès encadré à tout ou partie des dépôts nécessaires à l'analyse ; arborescence, volumétrie, branches, historique utile et règles de gestion des sources.
Dette technique et obsolescence	Inventaire des composants obsolètes, dépendances, versions, constats SonarQube ou équivalents, alertes de sécurité et éléments disponibles de diagnostic.
Exploitation et maintien en condition opérationnelle	Volumétrie des incidents, demandes, anomalies et évolutions ; niveaux de service ; statistiques de production ; procédures d'exploitation et d'escalade.
Industrialisation et outillage	Chaînes CI/CD, outils de build et déploiement, gestion des configurations et versions, environnements, supervision et modalités de rollback.
Tests et qualité logicielle	Stratégie et patrimoine de tests, couverture disponible, tests automatisés, non-régression, rapports qualité et processus de gestion des anomalies.
Sécurité	PSSI applicable, résultats ou synthèses d'audits communicables, vulnérabilités connues, plans de remédiation et exigences d'homologation ou de conformité.
Données et bases	Modèles de données, schémas des bases, volumétrie, flux, règles de reprise et contraintes de confidentialité, avec données anonymisées ou expurgées si nécessaire.
Documentation fonctionnelle et technique	Dossiers de conception, spécifications, guides d'installation, procédures, manuels, référentiels et documentation d'interface disponibles.
Organisation et gouvernance existantes	Rôles des parties prenantes, comitologie, organisation avec l'infogérant et le titulaire sortant, formats de reporting et circuits de décision.
Réversibilité entrante	Inventaire prévisionnel des connaissances, documents, accès, outillages et actions à transférer ; contraintes liées à la coexistence avec le titulaire sortant.
Éléments de volumétrie financière et opérationnelle	Historique ou estimations utiles au chiffrage : consommations, unités d'œuvre, charge RUN/BUILD et hypothèses du scénario d'évaluation, sous réserve de leur disponibilité.

L'Ineris pourra compléter, remplacer, anonymiser ou retirer certains documents afin de protéger la sécurité du système d'information, les secrets protégés par la loi, les données à caractère personnel et les droits des tiers. Les candidats ne pourront utiliser les informations obtenues que pour préparer leur offre et devront respecter les règles de confidentialité, de traçabilité et de non-diffusion prévues par l'engagement de confidentialité.

Les modalités pratiques d'accès, les personnes autorisées, la durée d'ouverture, les restrictions de téléchargement ou de copie, ainsi que la procédure de questions-réponses seront précisées dans l'invitation à soumissionner et l'engagement de confidentialité. Les réponses d'intérêt général seront diffusées à l'ensemble des candidats sélectionnés dans le respect de l'égalité de traitement.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

5.1 Exclusions

Sont exclues les personnes se trouvant dans un cas d'exclusion prévu par le Code de la commande publique.

5.2 Groupements et capacités de tiers

La candidature peut être individuelle ou groupée. L'appréciation des capacités du groupement est globale. Le candidat peut s'appuyer sur les capacités d'autres opérateurs s'il prouve qu'il en disposera pour l'exécution.

6. DOSSIER DE CANDIDATURE

Il est attendu des candidats qu'ils présentent les éléments suivants :

- ✓ DUME ou DC1 et DC2.
- ✓ Engagement de confidentialité dûment complété et signé par le candidat et, en cas de groupement, par chacun de ses membres.
- ✓ Identification du mandataire et des cotraitants.
- ✓ Engagement des opérateurs dont les capacités sont mobilisées.
- ✓ Chiffre d'affaires spécifique des trois derniers exercices.
- ✓ Assurance RC et RC professionnelle.
- ✓ Références comparables, effectifs, compétences, organisation, moyens techniques, qualité, sécurité, CI/CD et tests.

L'engagement de confidentialité signé constitue une pièce de la candidature nécessaire à l'accès ultérieur à l'espace documentaire sécurisé. En cas d'absence ou d'irrégularité, l'Ineris pourra demander sa régularisation dans les conditions applicables aux candidatures incomplètes. Aucun accès à l'espace documentaire sécurisé ne sera ouvert avant réception d'un engagement valablement signé.

6.1 Capacité technique et professionnelle minimale

Compte tenu de la criticité du Guichet Unique, des exigences de continuité de service et de l'exécution concomitante des activités de RUN, de BUILD et de modernisation du patrimoine applicatif, le candidat devra justifier qu'il dispose des ressources humaines et techniques ainsi que de l'expérience nécessaires pour assurer l'exécution du marché avec le niveau de qualité requis.

À ce titre, le candidat devra présenter au minimum trois (3) références significatives de prestations de maintenance applicative, de maintien en condition opérationnelle (MCO), de tierce maintenance applicative (TMA), de développement ou de modernisation d'applications ou de systèmes d'information complexes, exécutées au cours des cinq dernières années.

Parmi ces références :

- ✓ Au moins une (1) référence devra concerner un système d'information ou une application présentant des enjeux significatifs de continuité de service, de disponibilité ou de criticité opérationnelle ;
- ✓ Au moins une (1) référence devra avoir comporté, pendant une période d'au moins vingt-quatre (24) mois, la réalisation concomitante de prestations de maintien en condition opérationnelle et de transformation ou de modernisation significative d'un patrimoine applicatif ;

- ✓ Au moins une (1) référence devra permettre d'apprécier la capacité du candidat à traiter des enjeux de modernisation technologique, d'obsolescence ou de résorption de dette technique.

Le candidat devra également démontrer qu'il dispose, ou qu'il sera en mesure de disposer pour l'exécution du marché, d'une organisation et de ressources couvrant a minima les domaines de compétences suivants :

- ✓ Pilotage d'une prestation de TMA/MCO ;
- ✓ Architecture applicative et technique ;
- ✓ Développement et maintenance applicative ;
- ✓ Pratiques DevOps et CI/CD ;
- ✓ Tests, automatisation des tests, non-régression et qualité logicielle ;
- ✓ Sécurité applicative et traitement des vulnérabilités ;
- ✓ Exploitation, gestion des incidents et continuité de service.

Le candidat précisera à cette fin ses effectifs moyens, les compétences dont il dispose, son organisation, ses moyens techniques et les dispositifs permettant d'assurer la continuité des compétences et le remplacement des ressources clés.

En cas de groupement ou de recours aux capacités d'autres opérateurs économiques, les capacités sont appréciées globalement, sous réserve que le candidat justifie qu'il disposera effectivement des moyens correspondants pour l'exécution du marché.

L'absence de références strictement identiques à l'objet du présent marché ne constitue pas, à elle seule, un motif d'élimination, dès lors que le candidat apporte, par tout moyen approprié, la preuve qu'il dispose d'un niveau de capacité technique et professionnelle équivalent et suffisant pour exécuter les prestations.

Les candidats ne satisfaisant pas au niveau minimal de capacité technique et professionnelle ainsi défini ne seront pas admis à la suite de la procédure.

7. SÉLECTION DES CANDIDATURES

Après contrôle de la recevabilité et des niveaux minimaux, si le nombre de candidatures recevables excède cinq, elles sont classées selon les critères suivants :

Critères	Pondération
Expérience et références comparables	40 %
Capacités humaines et organisationnelles	35 %
Moyens techniques, qualité et sécurité	25 %

Les cinq candidatures obtenant les notes les plus élevées sont admises à la phase offre. En cas d'égalité au dernier rang utile, la note du premier critère, puis celle du deuxième, départage les candidats.

8. QUESTIONS ET MODIFICATIONS

Les questions sont transmises exclusivement sur PLACE au plus tard douze jours avant la date limite. Les réponses utiles sont diffusées au plus tard six jours avant cette date. L'Ineris peut modifier le dossier au plus tard huit jours avant l'échéance.

9. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Dépôt électronique exclusivement sur PLACE : https://www.marches-publics.gouv.fr, avant le 18 décembre 2026 à 17 h 30. La copie de sauvegarde est admise dans les conditions réglementaires. Les transmissions papier sont interdites.

10. LANGUE

Les documents sont rédigés en français ou accompagnés d'une traduction en français.

11. SUITE DE LA CANDIDATURE

Les candidats sélectionnés recevront simultanément une invitation à soumissionner et le dossier complet de phase offre. La sélection ne préjuge pas du classement de l'offre ultérieure.

12. CRITÈRES D'ATTRIBUTION APPLICABLES À LA PHASE OFFRE

Afin que les opérateurs disposent, dès la phase candidature, d'une visibilité suffisante sur les conditions de mise en concurrence ultérieures, les offres des candidats admis à soumissionner seront appréciées selon les critères et pondérations prévisionnels ci-dessous. Ces critères seront repris et détaillés dans le règlement de la consultation – phase offre et dans le cadre de réponse technique obligatoire.

La présente rubrique n'impose la remise d'aucun élément d'offre au stade de la candidature. Les éléments décrits ci-dessous ne seront examinés qu'après invitation à soumissionner.

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 – Valeur technique	**60 %**
Sous-critère 1.1 – F06 : stratégie, cible, trajectoire et engagement de résultat	**55 % de la valeur technique**
Sous-critère 1.2 – Organisation RUN / BUILD, gouvernance et ressources	**25 % de la valeur technique**
Sous-critère 1.3 – Qualité logicielle, sécurité, industrialisation CI/CD et stratégie de tests	**15 % de la valeur technique**
Sous-critère 1.4 – Prise en charge, réversibilité et continuité de service	**5 % de la valeur technique**
Critère 2 – Performance économique de l'offre	**35 %**
Critère 3 – Mesures et engagements DD & RSE en lien avec l'objet du marché	**5 %**

12.1 Détail du sous-critère 1.1 – F06

Élément	Éléments de jugement	Pondération interne
1.1.1 Compréhension et diagnostic de l'existant	Compréhension de la dette technique et des causes de l'obsolescence ; identification des composants, dépendances et fragilités ; impacts sur la maintenabilité, la sécurité et l'évolutivité ; qualité du diagnostic établi à partir des données mises à disposition.	10 %
1.1.2 Pertinence et ambition de la cible technique	Clarté de l'architecture cible ; réduction de l'obsolescence ; choix d'architecture et de découplage ; maîtrise des dépendances ; gains de maintenabilité, d'évolutivité et de sécurité ; pérennité de la solution.	20 %
1.1.3 Pertinence et robustesse de la trajectoire	Stratégie de migration ; progressivité ; ordonnancement ; articulation entre modernisation et continuité de service ; faisabilité du planning ; maîtrise des risques et capacité à maintenir simultanément RUN et transformation.	25 %
1.1.4 Ampleur et caractère mesurable des	Périmètre forfaitaire transformé ; résultats	30 %

engagements de résultat	garantis aux jalons J1 à J4 ; KPI objectifs, mesurables et vérifiables ; baseline, seuils cibles et preuves d'atteinte.	
1.1.5 Crédibilité globale de l'engagement forfaitaire	Adéquation entre ambition, planning, moyens et prix ; réalisme des hypothèses ; exclusions éventuelles ; mesures correctives en cas de dérive ; capacité à atteindre J4 à T0 + 44 mois.	15 %

12.2 Détail du sous-critère 1.2 – Organisation RUN / BUILD

Élément	Éléments de jugement	Pondération interne
1.2.1 Organisation RUN / BUILD	Séparation et articulation des activités ; ressources dédiées à F06 ; maintien de la trajectoire en cas de hausse du RUN ; priorisation et arbitrages.	30 %
1.2.2 Moyens humains	Dimensionnement, compétences et expérience ; adéquation au patrimoine technologique ; expertise architecture, Java, DevOps/CI-CD, sécurité, bases de données et SIG ; mobilisation d'experts.	30 %
1.2.3 Gouvernance	Comitologie, reporting, suivi des engagements, tableau de bord F06, escalade, articulation avec l'Ineris et l'infogérant, alertes sur les jalons.	20 %
1.2.4 Continuité des compétences	Suppléance, base arrière, gestion du turnover, transfert de connaissances, onboarding et montée en compétences.	20 %

12.3 Détail du sous-critère 1.3 – Qualité, sécurité, CI/CD et tests

Élément	Éléments de jugement	Pondération interne
1.3.1 Qualité logicielle et dette	Qualité du code, règles de développement, analyse statique, dépendances, maintenabilité et indicateurs SonarQube ou équivalents.	25 %
1.3.2 Tests et non-régression	Tests unitaires, intégration, fonctionnels et automatisés ; couverture ; intégration au processus de livraison ; gestion des anomalies.	25 %
1.3.3 Industrialisation et CI/CD	Automatisation des builds et déploiements, contrôles qualité, reproductibilité, versions, rollback, Jenkins/GitLab et traçabilité.	25 %
1.3.4 Sécurité applicative	Vulnérabilités, dépendances, secrets, remédiation, PSSI Ineris et corrections issues des audits.	25 %

12.4 Détail du sous-critère 1.4 – Prise en charge et réversibilité

Élément	Éléments de jugement	Pondération interne
1.4.1 Réversibilité entrante	Plan de charge, calendrier, transfert de connaissances, appropriation du code et de l'outillage, autonomie et risques de transition.	50 %
1.4.2 Continuité de service	Maintien du MCO pendant la transition, organisation en cas d'incident, continuité des ressources et escalade.	25 %
1.4.3 Réversibilité sortante	Transfert au successeur, mise à jour et livraison des sources et documentations, transférabilité et assistance au nouvel entrant.	25 %

12.5 Performance économique et DD & RSE

La performance économique sera appréciée à partir des prix forfaitaires et unitaires renseignés dans l'annexe financière ainsi que du montant global résultant du scénario d'évaluation défini dans le RC phase offre.

Le critère DD & RSE portera sur des mesures et engagements directement liés à l'exécution du marché, notamment l'égalité professionnelle au sein de l'équipe, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la sobriété numérique, l'allongement de la durée de vie des équipements et les pratiques d'économie circulaire. Les éléments précis et la méthode de notation seront détaillés dans le RC phase offre.

Les pondérations internes sont exprimées à l'intérieur de chaque sous-critère. Par exemple, le sous-critère 1.1 représente 55 % de la valeur technique, elle-même pondérée à 60 % de la note globale.

13. REGULARISATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Conformément à l'article R.2144-2 du Code de la commande publique, l'acheteur se réserve la possibilité de demander des compléments ou régularisations, à condition que ces régularisations ne conduisent pas à modifier substantiellement la candidature ou l'offre.

14. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les voies de recours ouvertes sont celles prévues par le Code de justice administrative, notamment le référé précontractuel et le référé contractuel.

L'instance chargée des procédures de recours est :

Tribunal Administratif d'Amiens

14 rue Lemerchier, 80000 Amiens

Téléphone : 03.22.33.61.70

Courriel : greffe.ta-amiens@juradm.fr